

POSTULAT

Auteur PLR, par Thomas Birbaum (suppl.)
Objet Pour moderniser la procédure de déclaration fiscale
Date 14.05.2018
Numéro 1.0258

Le Service cantonal des contributions permet aux contribuables depuis 2011 de remplir et de retourner la déclaration d'impôt par voie électronique. Pour se faire, le contribuable doit télécharger le logiciel VSTax chaque année et télécharger une version qui corresponde à son système d'exploitation.

Or, en 2018, ce processus n'est plus optimal. Avec l'évolution des technologies, une administration publique se doit d'offrir un véritable service numérique à ses citoyens en mettant en place un service Web au lieu de mettre à disposition un logiciel à télécharger. L'actuelle manière de faire comporte plusieurs inconvénients. L'Etat doit payer pour les différentes versions du logiciel correspondant aux différents systèmes d'exploitation du contribuable. A chaque nouvelle année fiscale correspond un nouveau logiciel mis à jour à télécharger de nouveau pour le contribuable. De plus les mises à jour doivent être téléchargées par chaque utilisateur pour son logiciel.

Avec un service Web, l'Etat paie pour une seule version du logiciel serveur qui tourne sur un unique système d'exploitation. L'application est maintenue à jour sans affecter les utilisateurs qui n'ont pas à télécharger de logiciel. Ceux-ci n'ont donc plus qu'à se connecter au service Web pour faire leur déclaration en ligne. Résultat : gain d'efficacité, d'ergonomie et économie de coût pour l'Etat.

Conclusion

Les signataires demandent par ce postulat que le Conseil d'Etat remplace le système de déclaration actuel du service cantonal des contributions par un service Web, accessible directement en ligne pour les contribuables.